

d'Assemblée a été prorogée au vingtième jour de Juin, suivant.

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence le très-honorable Comte de *Dalhousie*, Chevalier Grand'Croix du très-honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur en chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint-Louis*, le neuvième jour de Juin mil huit cent vingt-huit, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au douzième jour d'Août suivant.

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence le très-honorable Comte de *Dalhousie*, Chevalier Grand' Croix du très-honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur en chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint-Louis*, le quatrième jour d'Août mil huit cent vingt-huit, l'assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'assemblée a été prorogée au trentième jour de Septembre suivant.

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence Sir *James Kempt*, Chevalier Grand'Croix du très-honorable Ordre Militaire du Bain, et Administrateur du Gouvernement de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c., datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint-Louis*, le vingt-quatrième jour de Septembre mil huit cent vingt-huit, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au premier jour de Novembre suivant.

JAMES KEMPT;

GEORGE QUATRE, par la grace de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, à nos très-amés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et amés les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, SALUT :—Attendu que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au premier jour de Novembre prochain, néanmoins pour certaines causes et considérations, nous avons trouvé convenable de la proroger de nouveau jusqu'au Vendredi le vingt-et-unième jour de Novembre prochain, de sorte que vous ni aucun de vous ne soyez tenus ou contraints de comparaître en notre Cité de *Québec*, le dit premier jour de Novembre prochain, car notre volonté est que vous et chacun de vous soyez quant à nous entièrement déchargés à cet égard, commandant et par la teneur de ces présentes, fermement enjoignant que vous et chacun de vous, et tous autres intéressés à cet égard vous ayez à être et comparaître en personnes en notre Cité de *Québec*, Vendredi le dit vingt-et-unième jour de Novembre prochain, pour la Dépêche des Affaires, traiter, faire, agir et conclure sur ces choses, lesquels par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Commun Conseil de notre dite Province. Entémoignage de quoi nous avons fait faire celles-ci nos Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre féal et bien-ami Sir *James Kempt*, Chevalier Grand' Croix du très-honorable Ordre Militaire du Bain, Lieutenant-Général et Commandant en chef de toutes nos Forces dans les Provinces du *Bas* et du *Haut-Canada*, *Nouvelle-Ecosse* *Nouveau-Brunswick*, et leurs différentes dépendances, et dans l'Ile de *Terre-neuve*, et Administrateur du Gouvernement de notre Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. A notre Château *Saint-Louis*, en notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, le vingt-deuxième jour d'Octobre, en l'an de notre Seigneur mil huit cent vingt-huit, et dans la neuvième année de notre règne. J. K.

J. K.

THOMAS DOUGLAS, Clk. Crown in Chancery.

J. K.

THOMAS DOUGLASS, Greff. de la C. en Chancellerie.